



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mai 2026

2026-41 : Demande d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour la végétalisation des cours d'écoles

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 22 mai, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :	M. Pascal NAWROCKI donne pouvoir à M. Bernard GLEIZE, Mme Geneviève SHATER donne pouvoir à Mme Hélène MORONVALLE, M. Vincent PAIN donne pouvoir à M. Alain SCHMITT		
Secrétaire :	M. Nicolas RICHARD		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'offre financière de la Banque des territoires,

Considérant que dans le cadre du financement des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles, la Commune a consulté la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts), partenaire institutionnel privilégié des acteurs publics,

Considérant les taux préférentiels proposés par la Banque des territoires pour les projets s'inscrivant dans la transition écologique (taux du livret A + 0,5%, soit 2% dans la situation actuelle),

Sur présentation du rapport par M. Richard, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

S'est abstenu : Vincent PAIN


Article 1 : Autorise, Monsieur le Maire de la Commune de Vauhallan, Bernard Gleize, pour le financement de cette opération, à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt pour un montant total de 228 700 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260526-2026-41-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Ligne du Prêt :	PSPL TEE
Montant :	228 700 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Durée de la phase d'amortissement :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,50 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts (=capital constant + remboursement dégressif des intérêts)
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)

Article 2 : précise qu'à cet effet, le Conseil autorise son représentant légal, Monsieur le Maire de la commune de Vauhallaan, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Article 3 : et autorise M. le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent,


 Le Maire,
 Bernard GLEIZE